

Voirie - Programme de travaux d'investissements confiés à l'entreprise pour 1996

M. LE MAIRE, Rapporteur : Le budget primitif pour l'exercice 1996 voté par le Conseil Municipal en séance du 4 mars 1996, alloue un crédit de 4 600 000 F inscrit sur l'imputation 90 64 2315 508 30300 et destiné aux travaux de voirie confiés à l'entreprise.

D'autre part, dans l'arrêté de permis de construire 025056B0348 relatif à la construction d'un immeuble au 128 rue de Belfort, le versement d'une somme de 250 000 F est demandé au promoteur «Constructions DE GIORGI», pour participation aux travaux de voirie du carrefour rue de Belfort, rue de la Corvée.

Le crédit total affecté au programme 1996 s'élève donc à 4 850 000 F.

La Commission Voirie-Réseaux-Transports, réunie le 5 mars courant, a retenu le programme de travaux suivant :

I - Opérations en cours

Solde de l'aménagement rue Andrey décidé en 1995 1 000 000 F

II - Opérations nouvelles

* Rue d'Arènes 2 500 000 F

- restructuration complète de la chaussée et des trottoirs, des places de stationnement,
- reprise des réseaux de distribution.

* Place Jouffroy 400 000 F

- restructuration de la place (devant la brasserie) après modification des sens de circulation,
- création d'un arrêt bus quai Veil Picard,
- reprise de l'éclairage public.

* Carrefour giratoire Belfort /Corvée 550 000 F

- aménagement d'un carrefour giratoire pour permettre la sortie d'une copropriété en cours de construction et ralentir la vitesse rue de Belfort,
- suppression des feux tricolores, aménagement de passages piétons.

* Chemin de Valentin 150 000 F

- mise à l'alignement des propriétés n° 44 et 46.

III - Opérations imprévues à décider en cours d'année

En fonction des opportunités 250 000 F

4 850 000 F

IV - Opérations en attente

(à lancer en fonction des résultats des appels d'offres et prioritaires sur le programme 1997)

* *Rue Lanchy*

750 000 F

- restructuration complète de la rue avec création de stationnement longitudinal, aménagement de sécurité au droit de l'école, création de passages piétons, reprise éclairage public. Sur un total de 2 500 000 F, lancement d'une première tranche de travaux au droit de l'école.

* *Carrefour giratoire Lanchy / Paul Bert / Chasnot*

650 000 F

- création d'un giratoire : suppression des feux, aménagement des passages piétons.

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver ce programme de travaux,

- autoriser M. le Maire à signer les marchés ou factures à intervenir,

- autoriser M. le Maire à signer le (ou les) ordre(s) de service, la (ou les) décision(s) de poursuivre, ou le (ou les) avenant(s) éventuel(s) permettant l'exécution complète de travaux supplémentaires, ceci dans la limite des crédits inscrits au budget,

- solliciter de «Constructions DE GIORGI», le versement de 250 000 F pour financer une partie des travaux du carrefour Belfort / Corvée et inscrire cette somme en recettes sur l'imputation 90 64 1328 508 30300 et en dépenses sur l'imputation 90 64 2315 508 30300. Ces crédits seront repris au budget supplémentaire de l'exercice courant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.

Visa préfectoral du 30 avril 1996.